

**Postulat Marc-André Bory et consorts demandant la mise à l'étude d'un plan pour la gestion de l'eau durant les périodes de sécheresse**

*Texte déposé*

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter les résultats d'une étude sur :

- La situation de pénurie d'eau potable dans le canton de Vaud et en particulier sur le plateau.
- Les conséquences pour l'agriculture de cette baisse de précipitations, que ce soit pour les déficits hydriques ainsi que pour les types de culture qui pourraient évoluer.
- Les effets sur la production énergétique hydraulique, en particulier avec la dynamique négative d'un renoncement à nos centrales nucléaires.
- Les effets que cela produit sur l'industrie touristique qui a tant besoin d'eau et de neige pour son bon fonctionnement.
- Les conséquences d'une surconsommation urbaine dans les quartiers résidentiels, eau qui est notamment utilisée pour les piscines et pour l'arrosage superflu des terrains gazonnés. (Le canton ne devrait-t-il pas encourager la récupération et le stockage des eaux de pluie à l'échelon des habitations ? Intégrer cette réflexion lors de la planification urbanistique ?)

Et de mettre en place ensuite un plan pour la gestion de l'eau en période de sécheresse dans le canton de Vaud pour les besoins ménagers et pour l'agriculture. Cette feuille de route présentera des solutions concrètes pour garantir un approvisionnement continu d'eau potable pour tous les Vaudois. Des mesures pratiques ou incitatives seraient les bienvenues.

**Développement**

La sécheresse gagne chaque jour davantage notre pays. Depuis la canicule de 2003, la sécheresse et le manque d'eau se font toujours plus ressentir.

A l'heure actuelle, en 2011, dans le canton de Vaud, certaines régions font face à la pénurie d'eau potable. Dans certaines fermes isolées, les agriculteurs sont même contraints d'aller chercher l'eau qui leur fait défaut, à plusieurs centaines de mètres de leur exploitation à l'aide de tracteurs et de citernes géantes. Cette situation invraisemblable est inadmissible à notre époque.

Le manque d'eau chronique dont souffre notre canton a de multiples conséquences très fâcheuses. En effet, outre les problèmes de manque d'eau qui pénalisent grandement les agriculteurs, les nappes phréatiques se vident toujours davantage. La pénurie provoque également une baisse de la production énergétique hydraulique et a aussi des effets négatifs sur le secteur du tourisme. Nombre de stations de moyenne montagne souffrent en ne pouvant plus offrir des conditions optimales, en termes d'enneigement, à leurs hôtes.

Ainsi, il devient urgent de plancher sur le sujet. Par une étude approfondie, nous pourrions prendre de justes décisions quant à la raréfaction des ressources hydrauliques à laquelle notre canton est confronté

*Demande le renvoi à une commission.*

Carrouge, le 6 décembre 2011.

(Signé) *Marc-André Bory et 20 cosignataires*

**M. Marc-André Bory** : — Il pleut enfin, ces jours. Si cette situation est réjouissante, il faudra pourtant qu'il pleuve encore de nombreux jours pour compenser l'important déficit hydrique de cette année. Au-delà de la situation qualifiée d'exceptionnelle que nous avons vécue en 2011, les climatologues estiment que, en raison du changement climatique observé ces dernières années, nous devons nous attendre à subir plus souvent des périodes de sécheresse prolongée suivies d'épisodes d'intenses précipitations. Cette situation a des répercussions sur différents secteurs économiques : l'agriculture, mais aussi le tourisme et la production d'énergie hydraulique. Les productions au fil de l'eau ont été particulièrement touchées en 2011, avec une baisse de production de 25% observée à l'échelle nationale.

La gestion des ressources en eau potable est essentiellement dévolue aux communes ou à des associations de communes spécialement créées à cet effet. Il n'est pas dans l'esprit de ce postulat de les en dessaisir. Néanmoins, force est de constater qu'avec l'explosion démographique que connaît notre canton, on a vu apparaître quantité de constructions nouvelles, de nouveaux quartiers dans nos villes et villages. De nombreuses communes constatent que les sources situées aux alentours ne suffisent plus et doivent prendre des mesures de restriction d'eau durant les périodes sèches. Pour assurer l'approvisionnement de leurs habitants, des maillages de réseaux toujours plus importants doivent être réalisés à grands frais. Des mesures simples lors de la planification d'une zone à bâtir ne pourraient-elles pas être prévues pour récupérer les eaux de pluie à des fins d'arrosage ?

Il me semble que le moment est opportun de procéder à une étude approfondie de ces questions et de prévoir un plan de gestion de l'eau en cas de sécheresse. Si la maîtrise des éléments naturels n'est pas pour demain, il convient de prendre des mesures aujourd'hui afin d'en limiter les effets négatifs. Nous devons prendre conscience que l'eau est un bien précieux et que, faute de maîtriser les pas de la danse de la pluie chère aux tribus indiennes, nous devons nous préoccuper de limiter le gaspillage de l'eau. Je vous demande de renvoyer ce postulat à une commission.

**Le postulat, signé par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**